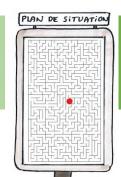


Nouveau Parcours (d'obstacle) du Demandeur d'Emploi Top départ Mars 2016! Plein d'embûches pour les demandeurs et les équipes!



- Inscription obligatoire par internet pour tous les DE:
 - o Dématérialisation de la DAL et calcul automatisé pour une partie des DAL
 - Auto diagnostic en ligne

Le numérique remplace l'humain alors qu'il devrait compléter la relation à la personne. A terme, rien n'empêchera le système de valider le diagnostic, la modalité, le parcours et la prestation associée (exemple pour les DE en suivi avec Activ'emploi).

- Pour les inscriptions qui ne peuvent aboutir automatiquement :
 - o Création d'une attente à traiter par un-e conseiller-e GDD (par téléphone ou sur RDV avec le DE)
- Création d'attente pour les dossiers non traités automatiquement, affectés au portefeuille d'un-e conseiller-e GDD pour :
 - Traitement de la DAL jusqu'à la décision
 - O Puis, lors de réinscription, étude du droit d'option, du rechargement, gestion de trop perçus...

La DR avance à l'aveugle, avouant n'avoir aucune idée des volumes ou de la charge de cette activité. Nous sommes inquiets de l'impact sur nos organisations et nos métiers, laissant à la charge des sites la mise en place du dispositif dans un délai très court.

Entretien de situation :

- Exclusivement par les conseiller-es avec un portefeuille
- Théoriquement après notification des droits (pas avant 2 semaines)

Perte de compétence, disparition du tronc commun, spécialisation des métiers impactant le déroulé des carrières. Que va-t-il rester de l'activité GDD ? Et que vont devenir les collègues concerné-es ?

Dans un contexte de déploiements perpétuels (Acco global, CDE, CEP...) toujours pas stabilisés, ce chantier ajouté à l'Accueil Rénové (changement d'horaires d'ouverture, de la gestion des RDV et des flux...) participe à l'épuisement des troupes des sites.

- → Comment les sites vont pouvoir gérer les formations nécessaires pour 3000 conseiller-es en 4 Mois ?
- → Comment les sites vont pouvoir gérer la réorganisation complète des activités et des plannings ?
- → Comment les sites vont pouvoir gérer les flux et les demandes venant de tous les canaux ?
- → Quel devenir pour les plateformes (PPTC, PST...)

Afin de préserver les collectifs de travail, le SNU considère que ces chantiers ne pourront se déployer sans, à minima :

- Une formation et un accompagnement des équipes
- Des locaux et outils adaptés
- L'existence de marges de manœuvres pour des adaptations aux besoins locaux
- o Le maintien d'un tronc commun pour tous les conseiller-es
- L'implication des équipes dans les choix d'organisation
- o La garantie à chaque agent-e des possibilités d'évolution

SANS MOYENS HUMAINS SUPPLEMENTAIRES,

LE VIRAGE NUMERIQUE NE SERT QU'A GERER LA PENURIE, METTANT EN DANGER NOS MISSIONS ET EMPLOIS.